|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AMR 25/9327/2025 - Cuba - 8 mai 2025 | | |
| URGENT ACTION |  | UA 047/25 |
| Réincarcération de dirigeants de l’opposition cubaine | | |
| CUBA | | |

Le 29 avril 2025, José Daniel Ferrer et Félix Navarro, dirigeants de l’opposition cubaine et prisonniers d’opinion ont été réincarcérés dans des conditions peu claires et arbitraires. Tous deux avaient bénéficié d’une libération conditionnelle en janvier 2025, à la suite de négociations entre le Vatican et le gouvernement des États-Unis. José Daniel Ferrer continue à être victime de disparition forcée et est maintenu en détention au secret, sans accès à sa famille ni à un avocat. Nous demandons aux autorités cubaines de les libérer immédiatement et sans condition, et de cesser d’utiliser la libération conditionnelle comme moyen de contrôle de la liberté d’expression.

Le 14 janvier 2025, les autorités cubaines ont annoncé la libération de 553 personnes, «dans l’esprit du Jubilé», à la suite de conversations avec le pape François. Les États-Unis ont simultanément déclaré qu’ils retireraient Cuba de leur liste de pays soutenant le terrorisme. Bien que les autorités aient nié que ces décisions aient été coordonnées, des organisations de la société civile ont confirmé que ces libérations concernaient en grande partie des personnes arrêtées pour avoir participé aux manifestations du 11 juillet 2021. Le processus a cependant manqué de transparence, a exclu victimes et familles, et imposé des conditions sans garanties juridiques.

José Daniel Ferrer et Félix Navarro, dirigeants d’opposition de premier plan à Cuba, sont des prisonniers d’opinion. Tous deux ont de nouveau été arrêtés le 29 avril 2025 dans des conditions obscures, sans accès à un avocat ni à leur famille. Ils avaient précédemment été libérés en janvier 2025 sous un régime conditionnel imposé sans leur consentement, dans le cadre d’un processus semble-t-il lié à des pourparlers avec le Vatican et les États-Unis.

Au 6 mai 2025, José Daniel Ferrer était encore soumis à une disparition forcée. Bien que sa famille ait obtenu de manière informelle des renseignements selon lesquels il est détenu à la prison de Mar Verde, elle n’a reçu aucune communication officielle concernant son lieu de détention ni sa situation au regard du droit. Ses proches n’ont pas encore été en mesure de s’entretenir directement avec lui, et sont profondément préoccupés par sa santé et son intégrité physique, en particulier après que son épouse s’est vu refuser à deux reprises le droit de lui rendre visite. La famille a également avancé qu’il est possible que José Daniel Ferrer soit détenu au secret. Le recours à l’isolement, en particulier lorsqu’il est prolongé ou pour une durée indéterminée, doit être strictement réglementé, et n’être appliqué que dans des cas exceptionnels. Toute privation durable de communication avec le monde extérieur soulève de graves préoccupations sur le terrain des droits humains.

José Daniel Ferrer, chef de l’Union patriotique de Cuba (UNPACU), un groupe non officiel, a été arrêté pour la première fois en juillet 2021 pour avoir tenté de participer à des manifestations nationales. Il a été accusé de «troubles à l’ordre public» mais n’a jamais été jugé, et la peine d’assignation à résidence à laquelle il avait été condamné a été annulée. Il a subi un harcèlement constant et fait état d’une détérioration de son état de santé, du fait de son emprisonnement prolongé et de sa détention au secret.

Félix Navarro, 71 ans, opposant et fondateur du parti «Pedro Luis Boitel» pour la démocratie, a passé plus de trois décennies à promouvoir des réformes politiques pacifiques. Arrêté en juillet 2021 alors qu’il défendait des collègues détenus, il a été condamné à neuf ans de prison. Il souffre de problèmes de santé chroniques et a reçu des soins médicaux inadéquats en détention.

Amnesty International a dénoncé la répression généralisée et le manque de transparence qui ont entouré les libérations de janvier. De nombreuses personnes ont été libérées sans recevoir de garantie ni d’information, sur fond de flou juridique. La libération conditionnelle est utilisée comme un moyen de contrôle, et des dizaines de militant·e·s risquent toujours d’être de nouveau arrêtés. Depuis leur sortie de prison, ils ont été victimes de détentions arbitraires répétées, de menaces et de harcèlement pour leur militantisme politique, leur dénonciation des violations des droits humains à Cuba, et même pour leur travail humanitaire.

Amnesty International demande la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes emprisonnées pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à Cuba.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **8 août** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **espagnol\***. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées   
  au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Àu Président | COPIES À |
| Miguel Díaz-Canel Presidente de Cuba  Hidalgo Esq. 6, Plaza de La Revolución CP 10400, La Habana, Cuba  **Twitter/X: @DiazCanelB** Facebook: @MDiazCanelBMiguel Díaz-Canel | Ambassade de la République de Cuba Gesellschaftsstrasse 8 3012 Berne  Fax: 031 302 98 30 E-mail: [embacuba.berna@bluewin.ch](mailto:embacuba.berna@bluewin.ch) |
| ⭢ **\*Modèle de lettre en espagnol** et guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 047/25** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Miguel Díaz-Canel

Presidente de Cuba

Hidalgo Esq. 6, Plaza de La Revolución

CP 10400, La Habana

Cuba

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la nouvelle incarcération arbitraire de José Daniel Ferrer et Félix Navarro, dirigeants de l’opposition cubaine et prisonniers de conscience, aux premières heures du 29 avril 2025**. Ces deux hommes avaient été libérés en janvier dans le cadre d’un régime conditionnel imposé sans leur consentement.

Leur nouvelle arrestation, sans notification judiciaire préalable ni accès à une représentation juridique, constitue une violation manifeste de leur droit à la liberté et à la sécurité de leur personne, et va à l’encontre des obligations de Cuba en vertu du droit international relatif aux droits humains, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

José Daniel Ferrer est toujours victime de disparition forcée et est détenu au secret, sans accès à sa famille ni à des avocats. Ces conditions sont profondément alarmantes. La détention au secret risque de favoriser la torture, les mauvais traitements, ou les disparitions forcées. Dans certaines circonstances, elle peut constituer un traitement ou un châtiment cruels, inhumains ou dégradants, et elle enfreint l’interdiction absolue de la torture en vertu du droit international.

Félix Navarro, 71 ans, ancien enseignant et militant politique de longue date, a maintenant été incarcéré à trois reprises pour avoir exprimé des opinions pourtant pacifiques. Il souffre de plusieurs problèmes de santé chroniques, notamment de diabète et de complications pulmonaires consécutives au virus du COVID-19, et la Commission interaméricaine des droits de l’homme a pris des mesures conservatoires en sa faveur en 2022.

**Je vous demande de libérer immédiatement et sans condition José Daniel Ferrer et Félix Navarro, et de mettre fin à l’utilisation abusive de la libération conditionnelle comme moyen de contrôle de la liberté d’expression.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République de Cuba, Gesellschaftsstrasse 8, 3012 Berne

Fax: 031 302 98 30, E-mail: embacuba.berna@bluewin.ch